

Code de justice militaire pour l'Armée de terre

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Code de justice militaire pour l'Armée de terre : Articles 553 à 574 du code d'instruction criminelle, articles 75 à 86 et 103 à 108 du Code pénal, loi du 9 août 1949 sur l'état de siège, annotés d'après la jurisprudence / Ministère des Forces armées, Direction de la Justice militaire et de la gendarmerie

Auteur(s) : France Justice militaire et gendarmerie (Direction)

Adresse bibliographique : Paris : Imprimerie nationale, 1948

Description matérielle : 1 vol. (623 p.) ; 27 cm

Sujet - Nom commun : Justice militaire -- France

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Codes